

# Il sera interdit de fumer et vapoter à proximité des écoles

Comme annoncé il y a quelques semaines lors du débat d'orientations budgétaires, le maire de Beuzeville, Joël Colson, a présenté un budget 2025 sans augmentation des taux d'imposition, ce qui a été voté à l'unanimité le 7 avril.

« **Nous tenons à l'équilibre budgétaire. Il faut investir tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Je ne joue jamais avec l'argent du contribuable** », a rappelé l'édile. « **Le taux d'endettement très faible par habitant, de l'ordre de 1,35 %** », a expliqué Magali Guest, adjointe aux finances.

Parmi les autres points abordés, une demande du conseil d'école élémentaire – après prise de contact avec la ligue contre le cancer – d'étendre les espaces sans tabac déjà existants au parc des quatre saisons, au City stade et au terrain de foot à cinq, aux espaces situés à proximité des établissements scolaires : école élémentaire, maternelle et collège.

« **Ce périmètre fera l'objet d'un arrêté municipal interdisant de fumer et vapoter à proximité de ces établissements avec panneaux d'interdiction** », a expliqué l'adjoint aux affaires scolaires Jean-Louis Dine. Les contrevenants encourront une amende de 35 €. Une proposition adoptée par le conseil avec 22 voix pour et 3 contre.

